

Arrêté 08-1099 PM/CAB

Arrêté portant création d'un Comité Technique de Suivi de Financement de Campagnes Cotonnières.

Texte en vigueur

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°223/PR/2007 du 26 février 2007, portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret N°229/PR/PM/2008 du 05 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret N°039/PR/PM/07 du 18 janvier 2008, portant Structure Générale du Gouvernement et attributions des ses membres.

Article 1er : Il est créé un Comité Technique de Suivi de Financement des campagnes cotonnières.

Article 2 : Le Comité Technique de Suivi a pour mission de veiller au bon déroulement des campagnes cotonnières.

À ce titre, il est chargé de :

- valider à priori les dépenses financées sur les subventions de l'État ;
- suivre l'exécution des dépenses financées sur les crédits des campagnes ;
- rendre compte régulièrement de ses activités aux Ministres en charge des Finances et de l'Agriculture.

Article 3 : Le Comité Technique de Suivi est composé comme suit :

- deux (2) représentants du Ministère en charge des Finances ;
- deux (2) représentants du Ministère en charge de l'Agriculture ;
- la Direction Générale de la COTONTCHAD.

La présidence du Comité est assurée par l'un des représentants du Ministère en charge des Finances, la Vice-Présidence par l'un des représentants du Ministère en charge de l'Agriculture.

La Direction Générale de la COTONTCHAD est le rapporteur du Comité.

Article 4 : Le Comité Technique de Suivi se réunit au moins une fois par mois sur convocation de son Président.

Article 5 : Le Comité Technique de Suivi ne peut valablement délibérer que si les deux ministères précités sont représentés. Ses décisions sont prises à l'unanimité des membres présents.

Article 6 : Les frais de fonctionnement du Comité Technique de Suivi sont imputables sur le budget de l'État.

Article 7 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Signature : le 27 mars 2008

Dr NOURADINE DELWA KASSIRE COUMAKOYE, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Version 1

Date de début : 27 mars 2008

Origine : Banque Tchadienne de Données Juridiques

Émetteur : TCHAD

Étendue : Nationale

Nombre d'articles : 7

Historique :

- en vigueur — Arrêté 08-1099 PM/CAB *Arrêté portant création d'un Comité Technique de Suivi de Financement de Campagnes Cotonnières.* — *JORT. mars 2008 p. 127*

Texte répertorié dans les domaines :

- FIRM Droit commercial, des sociétés, etc.
 - AGRICULTURE
 - Politique agricole
- FIRM Droit commercial, des sociétés, etc.
 - AGRICULTURE
 - Equipement agricole
 - Matériel agricole
- FIRM Droit commercial, des sociétés, etc.
 - AGRICULTURE
 - Crédit agricole